



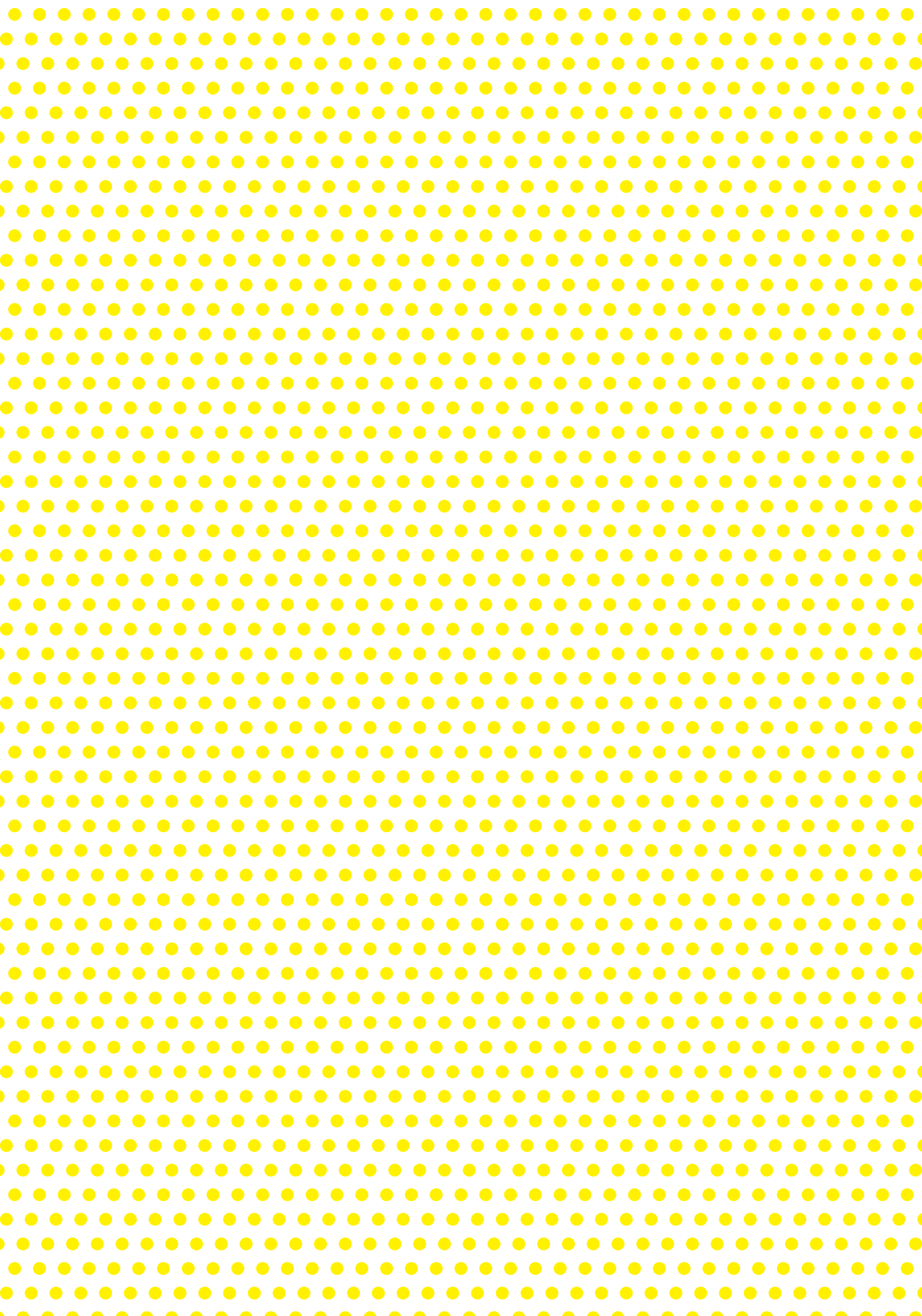
# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement  
des communes  
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



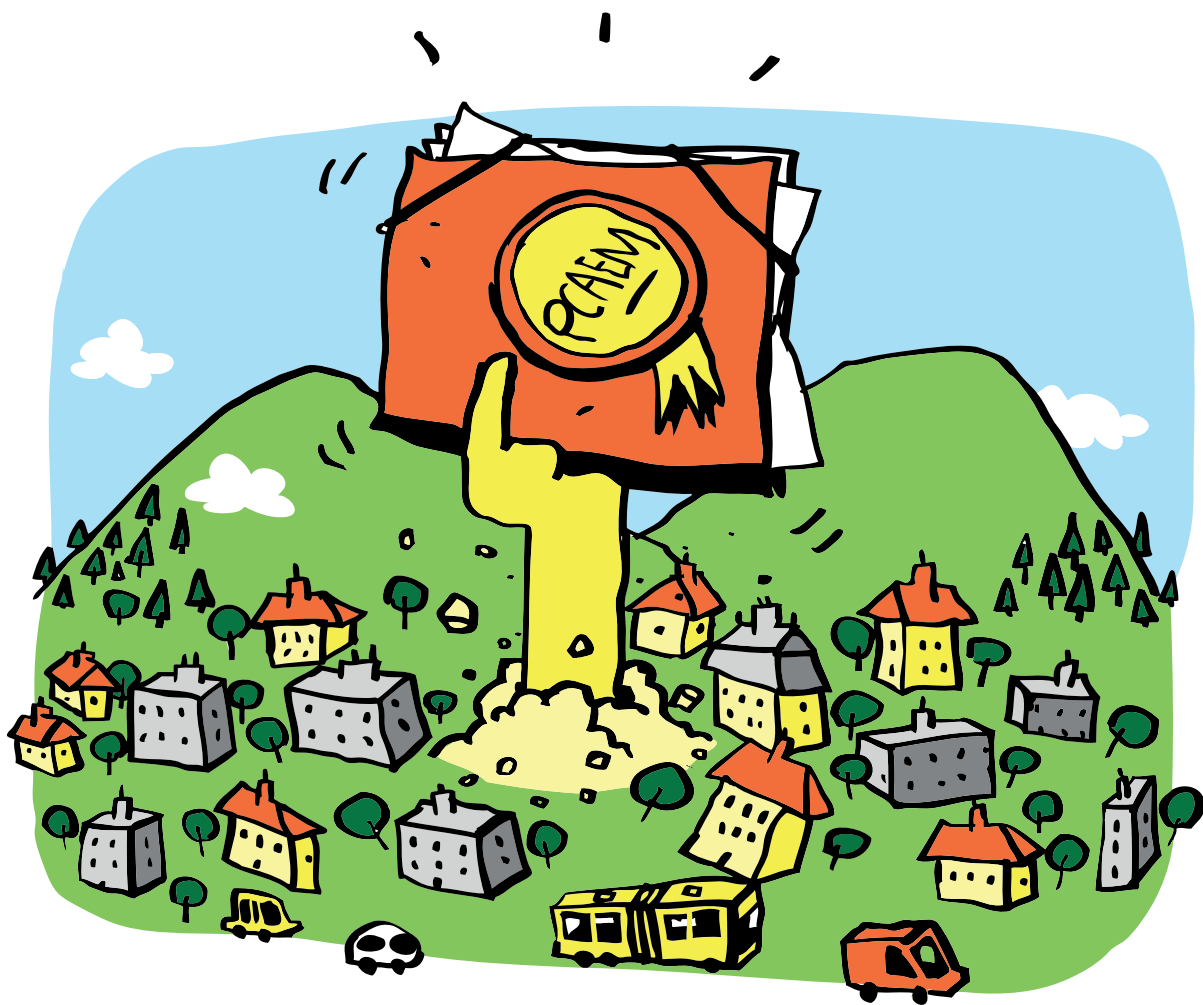
**COMMUNE DE CLAIX**



# Sommaire

---

- 5** Introduction
- 6** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 10** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 14** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 18** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 21** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



# Introduction

---

**Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.**

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

**L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.**

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

## La commune de CLAIX

**s'engage à mettre en œuvre  
les actions détaillées ci-après  
à horizon 2026.**

---

# AXE 1 : s'adapter au changement climatique

## PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

**Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent**

- Poursuivre la communication auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.
- ☑ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...
- ☑ Maintenir les espaces de nature ordinaire de la commune (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle), et les valoriser (panneaux informatifs...). S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces. Procéder à une restauration de ces espaces naturels pendant les premières années, si nécessaire.
- ☑ Entretien et replanter les parcelles communales périurbaines boisées, en veillant à une diversification des essences, ainsi qu'à leur adaptation aux changements climatiques. En ce sens, réaliser le plan de gestion d'entretien du Bois de Perthuis et poursuivre celui du Parc des Pérouses.
- ☑ Mettre en œuvre le Plan d'Aménagement Forêt Durable 2021-2040 de la forêt communale.
- ☑ Dans le cadre du PAEN, et en lien avec la SAFER, participer à la mise en place d'une politique foncière répondant aux enjeux de maintien et de préservation des espaces agricoles et naturels sur le territoire (exercice du droit de préemption, politique de réserve foncière, gestion des ventes à des fins récréatives).
- ☑ Élaborer la démarche de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de la rive gauche du Drac, en collaboration avec le Département, la Métropole et les communes concernées.
- ☑ Lors des évolutions du PLUi, soutenir et étudier, au-delà des espaces existants, le classement de zones protégées : espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), espaces verts protégés.
- ☑ Avec la commune de Seyssins, poursuivre la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) intercommunal de la Colline de Comboire (2019-2023) et renouveler son plan de gestion afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants.
- ☑ Poursuivre l'élaboration de l'ENS "Parc" des Falaises du Moucherotte au Pic Saint Michel et de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) associé, avec le Parc Naturel régional du Vercors, les communes de Lans en Vercors, Saint Nizier, Seyssins, Seyssinet Pariset et Varcis Allières et Risset.

## Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts, et un entretien favorable à la biodiversité.  
 Informer les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits en renouvelant les actions de communication les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.  
 Par exemple : zones plus sauvages qui serviront de relais entre zones naturelles, fauchage tardif, fauchage raisonné, petits aménagements...
- Suivre l'adaptation et la diversification des essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver...
- Planter, entretenir et préserver les haies, refuges de biodiversité.
- Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages
- En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse.  
 Par exemple :
  - Appliquer à l'éclairage communal les recommandations du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) et de la charte éclairage public : températures de couleur de l'éclairage, intensité, orientation, expérimentation de l'extinction de l'éclairage sur la commune... ;
  - Mettre en œuvre le pouvoir de police du maire quant au respect des obligations d'extinction applicables aux entreprises et commerces, et aux limitations d'implantation des enseignes lumineuses imposées par le règlement local de publicité intercommunal (RLPI) ;
  - S'inscrire dans une démarche de labellisation "villes et villages étoilés" de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN);
  - Poursuivre la sensibilisation des habitants via des événements portés par le service environnement ("jour de la nuit"...).
- Mettre en place des actions de protection de la biodiversité, et encourager l'application de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) pour tout aménagement sur la commune.  
 Par exemple :
  - Installer des corridors écologiques artificiels pour faciliter le passage de la faune : dont 5 écurouds
  - Construire des abris pour favoriser l'installation durable de la faune : nichoirs à oiseaux ou chauve-souris, abris pour hérissons, etc.
- Poursuivre les inventaires faune/flore sur les ENS et réaliser le suivi écologique des refuges LPO.

## Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi
- Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.
- Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : parkings, places, cours d'écoles, aires de jeux, cheminements, cimetières...  
Procéder à une planification opérationnelle du projet, selon les objectifs recherchés, en amont de toute mise en oeuvre notamment :
  - \* Place du Champ de Foire
  - \* Cimetière du Bourg : allées végétalisées sauf les deux axes centraux qui sont en graviers perméables
  - \* Place Hector Berlioz
  - \* Cimetière de la Bâtie (végétalisation des allées)
  - \* GS Pont Rouge : création d'espaces de jardins supplémentaires et ouverture de l'espace jardin existant
  - \* GS Claix Centre : création de deux fosses à végétaliser

## Limiter l'artificialisation des sols

- Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- Encourager les promoteurs privés à privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi en renforçant les préconisations des secteurs à risques naturels où il y a une limitation de l'occupation du sol.
- Encourager la densification dans les "dents creuses" pour éviter l'extension urbaine sur les zones agricoles.

## ADAPTATION








### Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- Multiplier les points d'eau (non stagnante), et engager des projets de désimperméabilisation et végétalisation des espaces via par exemple la remise en état du point d'eau du futur Parc de la Ronzy.
- Créer des zones de fraîcheur comme le Parc de la Ronzy, aérées et ombragées (parcs, espaces verts, allées d'arbres...) comme lieux refuges en période de canicule, les cartographier et informer les habitants de leur emplacement.







### Anticiper et gérer les risques

- Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...). Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.  
Intégrer le plan canicule dans l'actualisation et la diffusion du nouveau document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Informer en préalable les pétitionnaires dans toute autorisation d'urbanisme.




-  Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
-  En partenariat avec la Métropole, former les instructeurs d'application du droit des sols à ces nouveaux enjeux et aux adaptations qu'ils demandent (protections solaires, bioclimatisme, végétalisation...), pour encourager un urbanisme résilient.
-  Travailler avec les promoteurs privés pour une prise en compte des risques actuels et futurs dans les projets immobiliers du territoire, au-delà des exigences réglementaires.
-  Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience.  
Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.
-  Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.
-  Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambroisie...) via le plan d'actions annuel moustiques avec l'EID et les enlèvement d'ambroisie sur les parcelles communales réalisées suite aux signalements par exemple.
-  Favoriser l'aménagement de la forêt à fonction de protection contre les risques naturels (glissements de terrain, chute de blocs et embâcle), en lien avec la Métropole comme la route du Peuil et le Grand Rochefort.

### Préserver et gérer la ressource en eau

-  Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
-  Établir une stratégie concertée de gestion de la ressource en eau (agriculture, espaces verts et fontaines communales, usages privés), afin de la préserver et d'anticiper les épisodes de tension hydrique liés aux changements climatiques.  
Par exemple, développer des réseaux d'irrigation collectifs, notamment dans les projets d'aménagement de zones maraichères en lien avec le PAEN.
-  Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
-  Envisager la mise en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts communaux. Poursuivre le travail sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte...
-  Rappeler aux riverains des cours d'eau, via une communication ciblée, leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.
-  Protéger des pollutions les aires d'alimentation de captage d'eau.
  - Sensibiliser les habitants et les agriculteurs, contractualiser avec les agriculteurs présents sur ces aires... pour éviter les pollutions liées à l'utilisation de pesticides et fertilisants.
  - Lors de la déclaration de chantiers en mairie par les exploitants forestiers, signaler ces chantiers à la Métropole pour une mise en place de procédures de protection liées aux pollutions dues aux hydrocarbures et au brassage de terre par les engins forestiers.

### Encourager et accompagner les entreprises de la commune dans l'adaptation de leur activité au changement climatique

-  Relayer les initiatives de formations, dispositifs et ressources pour aider les agriculteurs implantés sur le territoire à s'adapter aux changements climatiques.

# AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

---

## HABITAT

### Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ✓ Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie notamment au centre social (communication, ateliers, stands, événements...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil et événements locaux.
- ✓ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.
- ✓ Promouvoir la plateforme web Métroénergies en encourageant les habitants à y créer un compte pour suivre leurs consommations d'énergie (flyers, annonce des ateliers d'économie d'énergie, lien du site Internet...).

### Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ✓ Repérer les ménages sensibles, le cas échéant via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.

### Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles
- ✓ Contribuer au dispositif Mur|Mur en accordant une aide financière supplémentaire aux habitants qui rénovent leur logement via Mur|Mur.
- ⚖ Poursuivre le contrôle lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

### Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- ✓ Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels d'un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.

- ☑ Soutenir activement le dispositif Prime Air Bois.  
Par exemple :
  - Faire former le personnel d'accueil en mairie pour qu'il soit ambassadeur du dispositif (formation financée par Grenoble Alpes Métropole et réalisée par la SPL ALEC).
  - Accueillir des permanences de conseil autour de la Prime Air Bois (financées par Grenoble Alpes Métropole et réalisés par la SPL ALEC).
  - Accueillir des réunions bonnes pratiques du chauffage au bois (animation financée par GAM et réalisée par la SPL ALEC).
  - Effectuer des communications saisonnières sur ces bonnes pratiques.
  - Mettre en place un repérage des logements ou quartiers équipés de chauffages individuels au bois vieillissants pour y réaliser une communication ciblée.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

### Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ☑ Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le pétitionnaire fournit une attestation précisant que son projet respecte les réglementations du PLUi et la réglementation thermique en vigueur (RE2020).

## MOBILITÉ

### Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- ☑ Réduire la place de la voiture en centre-ville, en agissant sur les accès et le stationnement (disponibilité, durée limitée et tarification) via notamment :
  - La suppression des voitures sur la place Hector Berlioz
  - La création d'une zone bleue au centre bourg
  - La promotion des parkings à l'entrée du Bourg : aménagement du Champ de foire, parking de la Ronzy
- ☑ Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "métropole apaisée" en envisageant la limitation et l'harmonisation des vitesses sur l'ensemble de la commune.  
Créer des chicanes pour réduire la vitesse des véhicules rue des Pérouses, rue de la Balme, chemin de l'Abbé, chemin de la Côte et passer le coeur du Bourg en zone de rencontre (limitation vitesse à 20km/h).

### Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- ☑ Diffuser, via le plan de signalétique entre les parkings et le centre bourg, des estimations de durée de trajets en modes actifs, sur ou depuis la commune (exemples : via le journal communal, le site de la ville, ou en ajoutant des indications directement sur les panneaux de signalisation).  
Relayer l'existence du calculateur Métromobilité.
- ☑ Sensibiliser à l'intérêt des modes actifs en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière via notamment :
  - L'accès de certains sites uniquement en mode doux lors des journées du patrimoine
  - La mise en place d'une prime de 100€ pour l'achat d'un VAE
- ☑ Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journée sans voiture... ou des stands à l'occasion d'événements locaux comme :
  - L'organisation de journées événementielles sur la pratique du vélo avec l'aide de Mvélo+
  - La promotion annuelle de la journée tous à vélo pour les enfants des écoles

- ☑ Encourager à la mise en place pérenne d'un pédibus / vélobus pour desservir l'école :
  - Pédibus à Malhivert : marquage au sol d'un espace piéton Montée des Giroudes, Chemin de l'Abbé
  - Mise en place de garage à vélo dans les écoles
- ☑ Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique par exemple :
  - Installer sur la commune d'une centaine d'arceaux vélos,
  - Développer avec DOTT la mise à disposition de trottinettes et vélos en libre service
  - Mettre à disposition des garages à vélo pour les agents de la commune sur chacun des sites
  - Créer des espaces de partage de voirie comme la montée de la Croix Blanche, montée de Comboire, Avenue de Belledonne, rue Beyle Stendhal, rue du Vercors, rue des Pérouses
  - Travailler l'aménagement de l'avenue de la Libération (création piste cyclable, apaisement des vitesses, sécurisation devant l'école)
- ☑ Organiser deux fois par an, en lien avec des associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos ou des campagnes de marquage de vélo (bicycode).

### **Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune**

- ☑ Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires...
- ☑ Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en étudiant avec le SMMAG les usages pour optimiser la desserte et en poursuivant les échanges sur les projets de la commune.
- Encourager et faciliter le covoiturage.

### **Encourager la conversion énergétique des véhicules**

- ☑ Communiquer sur le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement des véhicules au gaz naturel pour véhicule (GNV) ou électriques auprès des particuliers en particulier sur les 4 bornes envisagées sur la commune (Champ foire, la Bâtie, Bourg, Pont-Rouge).
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

## **AMÉNAGEMENT**

### **Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements**

- ☑ Poursuivre la prise en compte du critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux comme ceux autour de la ligne 21 et Pont Rouge. Privilégier l'implantation de ces aménagements à proximité de dessertes de transport en commun, d'itinéraires cyclables ou au cœur des centre-bourgs. Engager le dialogue avec les entreprises de commerce et de services pour les encourager à faire de même.
- ☑ Dialoguer avec les promoteurs privés pour inciter à une mixité fonctionnelle dans tout projet de développement immobilier ou de réaménagement, afin de rapprocher commerces et services des lieux de vie. Faciliter l'implantation des commerces de proximité en luttant contre le changement de destination des commerces et en préservant les locaux commerciaux en pied d'immeuble.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.
- Valoriser les actions et efforts réalisés par les entreprises locales, en leur offrant une visibilité sur les canaux de communication de la commune.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

### Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération. Par exemple :
  - Les aider à connaître le potentiel de production de leur patrimoine : communiquer sur le cadastre solaire MétroSoleil, qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures, communiquer sur le cadastre géothermique, communiquer sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, les offres de conseil proposées par l'espace info énergie 38...
  - Les informer des possibilités et obligations de raccordement aux réseaux de chaleur ou d'achat d'énergie verte.
  - Les soutenir financièrement, via une réduction d'impôts locaux ou des aides ciblées (exemple : soutien à l'installation de chauffe-eau solaires).
  - Faciliter les contraintes d'intégration paysagère pour permettre la réalisation des projets PV.
  - Communiquer sur les coordonnées et conseils apportés par l'espace info énergie

# AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

---

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION

### Soutenir l'agriculture locale

- ☑ Inventorier les friches et terrains disponibles sur le territoire pour y permettre l'installation d'agriculteurs et producteurs. Intégrer le fruit des réflexions au PAEN.
- ☑ Poursuivre le porté à connaissance, via le PAEN notamment, auprès des agriculteurs installés ou souhaitant s'installer sur la communes des aides proposées par Grenoble Alpes Métropole notamment.
- ☑ Aider à l'installation des agriculteurs, en lien avec la Métropole, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).  
Par exemple :
  - Mettre à disposition des terrains communaux.
  - Mettre en réserve des terres à vendre le temps de consolidation des projets de reprise.
  - Faciliter les test d'activités.
  - Les soutenir dans leurs démarches administratives.
  - Faciliter une mise en réseau entre eux et avec les consommateurs.
  - Veiller à la pérennité de leur activité en constituant des réserves foncières pour compensation des projets d'aménagements...
  - Suivre De Chenille à Papillon
  - Suivre les reprises d'activités : Ferme de Savoyères, SCEA chemin de la Côte
  - Étudier la possibilité de créer un pôle de plusieurs activités agricoles sur le secteur du chemin de la Bâtie
  - Réaliser un diagnostic écopastoral sur la Colline de Comboire
- ☑ Encourager les pratiques agricoles durables : limitation des intrants, agriculture biologique ou raisonnée, diversification, transformation sur place, labour léger et autres pratiques respectueuses des sols... Par exemple :
  - Faciliter l'installation et le développement des agriculteurs aux pratiques vertueuses (comme la ferme de Savoyères en bio ou le SCEA de la Côte en HVE)
  - Mettre à disposition les terrains communaux avec des baux à closes environnementales (De Chenille à Papillon qui bénéficie d'un Bail Rural Environnemental et installé en bio)
  - Valoriser les initiatives via les canaux de communication municipaux (Claix-Mag et signalétique)
  - Poursuivre les pratiques durables dans le cadre du diagnostic écopastoral sur l'ENS de la Colline de Comboire
- ☑ Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts : marché, magasin de producteurs, association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), réseau de paniers, distributeur automatique de produits frais... Par exemple :
  - Envisager la création d'un nouveau marché dans le bourg
  - Valoriser le magasin de producteurs : Un Bout de Campagne
  - Valoriser le marché de producteurs solidaire : "Le Zeybu" organisé par l'intermédiaire du CCAS - Centre social avec mise à disposition d'un local communal

- ☑ Soutenir, via le PAEN, la mutualisation des équipements agricoles et l'autonomie technique (auto-réparation, création de petit matériel...).
- Soutenir les projets permettant de favoriser la transformation alimentaire locale (création d'un atelier de transformation ambulante).
- ☑ Accompagner et soutenir techniquement et/ou financièrement les projets professionnels d'agriculture urbaine comme De Chenille à Papillon : mise à disposition de parcelles et viabilisation, accompagnement technique sur diverses démarches administratives (urbanisme, demande d'autorisation de prélèvement d'eau, etc.).

### Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Poursuivre le porté à connaissance de l'offre alimentaire locale.
- ☑ Organiser des marchés de producteurs. Accueillir et accompagner le développement d'épiceries locales, solidaires et de la vente directe. Faciliter les groupements d'achats.
  - Valoriser le marché producteurs solidaire Zeybu
  - Envisager la création d'un nouveau marché dans le bourg
- ☑ Valoriser les produits locaux lors des événements festifs. Organiser des ateliers autour de la cuisine et de l'alimentation locale.

### Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- ☑ Via la SPL Vercors Restauration, mobiliser les offres de fourniture de produits locaux et de qualité pour la restauration collective, en lien avec le Pôle agroalimentaire de l'Isère. Recourir à ces fournisseurs autant que possible, notamment en passant par des marchés correspondant aux besoins.
- ⚖️ Mettre en œuvre, via le marché avec la SPL Vercors Restauration, les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
  - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
  - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
  - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- ☑ Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes. Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les producteurs locaux.
  - Encourager les visites de fermes pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs.
  - Informez régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, et aller au delà des dispositions de la loi Egalim, en valorisant la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale.
  - Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les producteurs locaux.
  - Encourager les visites de fermes pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs.
- ☑ Aller au delà du seuil réglementaire d'un repas végétarien par semaine, et proposer une alternative quotidienne au plat carné ou des repas moins carnés en appliquant une diversification des sources de protéines
- ⚖️ Poursuivre le travail engagé sur la lutte contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions (réduction des grammages, de la quantité de pain). Rechercher un débouché pour les excédents.

## JARDINAGE ET COMPOSTAGE

### Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs, et/ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations, copropriétés...) en leur apportant un soutien financier ou technique (mise à disposition de terrains, notamment). Relayer l'information sur l'appel à projets métropolitain pour la création de jardins et ruchers partagés.  
Valoriser :
  - les jardins éducatifs dans les 3 groupes scolaires
  - le rucher école des Bauches sur terrain communal géré par le syndicat apicole Dauphinois
  - le rucher pédagogique parc de la Bâtie
  - les projets immobiliers du Clos Garden et Croix Blanche intégrant des jardins partagés
- Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques et alimentaires. Planter des arbres fruitiers sur le domaine public. Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter (panneaux informatifs, cartographie...).
- Identifier les sites propices au développement d'une petite agriculture urbaine, et accompagner les projets individuels et collectifs grâce à des aides financières et techniques. Par exemple:
  - Mettre à disposition des jardinières communales.
  - Prêter des outils.
  - Proposer un permis de végétaliser : autorisation de jardinage sur l'espace public.
  - Distribuer des semences pour plantation sur les balcons.

### Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto"
- Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers le partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- Poursuivre l'expérimentation de la mise en place d'un système d'échange, de troc ou de distribution de plantes et graines, ou une grainothèque de plantes sauvages ou potagères.
- Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

### Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole et poursuivre les campagnes de distribution de composteurs.



## ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

### Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation via notamment une présentation annuelle en conseil municipal.

### Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.  
Par exemple :
  - Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage).
  - Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations ; et sur les conséquences des erreurs de tri.
  - Faciliter l'organisation d'animations de sensibilisation sur la commune
  - Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble-Alpes Métropole lors des évènements communaux.
- ☑ Installer des poubelles bi-flux (ordures ménagères/tri) sur la voie publique comme les parvis des écoles
- Lutter contre les dépôts sauvages.  
Par exemple : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...

### Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.  
Par exemple :
  - Informer sur les différentes structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et sur leur offre.
  - Communiquer sur le Défi "Rien de neuf ?" de Zero Waste France et les animations proposées localement.
- ☑ Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîtes à livre, opération "Truc et troc" du CCAS, tricoteuses, armoires à vêtements, frigos solidaires,...). Organiser ou soutenir des vide-greniers, trocs thématiques, gratifierias. Organiser, en partenariat avec la Métropole, des animations régulières en déchèterie et lors des recycleries éphémères pour inciter au réemploi des produits.
- ☑ Poursuivre la participation à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.

### Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☑ En complémentarité avec les actions de la Métropole, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en poursuivant la communication sur les alternatives et solutions, y compris sur leurs avantages économiques (via le site Internet, la distribution de livrets informatifs...) : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage, upcycling, réparation... via le CCAS et le service jeunesse notamment.  
Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, brico-récup...)

# AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

---

## MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

### Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.
- Mobiliser les services et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de façon transversale entre services.

### Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.  
Par exemple :
  - Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
  - Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
  - Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche et intégrer cette mission dans sa fiche de poste.
- Désigner ou identifier dans chaque service ou direction un référent Air-Energie-Climat, qui assurera la coordination sur ces sujets au sein de son service et fera le lien avec l'instance du suivi. Dans la mesure du possible, intégrer cette mission dans sa fiche de poste.

### Former les agents communaux

- Permettre aux agents communaux une montée en compétence sur les nouveaux sujets émergents avec l'engagement de la commune et qui touchent leur activité, en leur dégageant du temps pour se former sur l'énergie, l'impact carbone, la réduction des déchets, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique...
- Organiser des réunions d'informations, faire venir des intervenants ou communiquer aux agents des ressources documentaires existantes.  
Intégrer les sujets Air-Energie-Climat aux plans de formation des agents en lien avec le service RH.

### Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.

- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.  
Par exemple : schémas directeurs, plans...
- ☑ Suivre et comptabiliser le budget affecté aux actions Climat-Air-Energie.

## MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

### Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Poursuivre l'information des utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.  
Par exemple : organiser une présentation annuelle (consommations et coûts) et questionner les plages d'utilisation des locaux.
- ☑ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.  
Par exemple : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation de température en fonction des activités...
- ☑ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.
- ☑ Impliquer les structures dans le financement de leurs consommations énergétiques. Par exemple :
  - Facturer tout ou une partie des consommations énergétiques aux structures notamment dans les gymnases et salles des fêtes
- ☑ Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers, tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur et/ou d'un bac marron collecté par la Métropole.
  - Valoriser la participation des 3 groupes scolaires au dispositif 1,2,3 tri école
  - Finaliser la collecte des déchets alimentaires dans les bâtiments communaux
  - Poursuivre les animations pour améliorer la qualité du tri
- ☑ Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en banissant l'utilisation de la vaisselle jetable) et à respecter les consignes de tri en place. Par exemple :
  - Mettre en place des actions de sensibilisation.
  - Aider à la mise en place de matériel alternatif au jetable (fourniture de vaisselle durable réutilisable, d'un lave-vaisselle...).
  - Intégrer une incitation financière ou prévoir une éco-conditionnalité de l'aide accordée à une association.
- ☑ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants et ouvrir le dispositif à toutes les thématiques du développement durable : leur faire connaître l'offre métropolitaine d'éducation à l'environnement des scolaires, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), etc.
- ☑ Inciter ces structures à proposer des ateliers ludiques de sensibilisation du personnel et des usagers : sobriété énergétique, cuisine locale, jardinage, compostage, potagers, éco-consommation...
- ☑ Sensibiliser les utilisateurs aux questions de qualité de l'air intérieur via notamment la mise à disposition de capteurs CO2.  
Par exemple : formations, affiches, ateliers de discussions, ateliers de fabrication de produits d'entretien écoresponsables, emprunt d'un AirKit auprès de la SPL ALEC pour réaliser des mesures...
- ☑ Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

## MOBILISATION DES HABITANTS

### **Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie**

- Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

### **Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants**

- Profiter des événements nationaux et semaines à thèmes (Semaine de réduction des déchets, Fête de la Nature, Jour de la nuit...) pour organiser des événements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Climat Air Energie.
- Poursuivre l'organisation d'événements (festival, ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales en lien avec le Plan Climat Air Energie comme le Festival Film Nature et Environnement.
- Profiter d'événements locaux (forum des associations, fête de village, fête de quartier comme les Journées du Patrimoine, Tous en fête ...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.
- Encourager et aider les centres sociaux, associations locales ou autres acteurs à organiser des ateliers pratiques sur des thématiques environnementales et de sobriété comme la journée citoyenne de ramassage déchets du Centre social ou l'animation d'ateliers " Fresque du Climat" par une association locale.

### **Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes**

- Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques via les dispositifs Nature & Jardins et Club Nature.

### **Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune**

- Réunir régulièrement un conseil municipal des jeunes et échanger sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAEM.

# AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

## PATRIMOINE BÂTI

### Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- ✓ Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores. Par exemple :
  - Organiser des campagnes de mesures des températures.
  - Installer un système de pilotage et de suivi à distance.
  - Suivre en « temps réel » les températures ou l'occupation (par détection de présence), via des objets connectés.
  - Programmer le chauffage pièce par pièce en équipant les radiateurs de vanne motorisées.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.  
Par exemple :
  - 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
  - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- ✓ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances.
- ✓ Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques liées à l'énergie via la révision des contrats d'exploitation, la maintenance préventive ou un rendez-vous annuel avec l'exploitant, voire intégrer aux contrats de l'intéressement et/ou des garanties de performance.

### Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ✓ Réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.
- ✓ Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services (exemple : regroupement dans les mêmes locaux), des usages complémentaires de bâtiments (exemple : bâtiments scolaires mis à disposition d'associations le soir), ou des coopérations inter-communales (ex: un gymnase partagé).  
Dans les gymnases, définition d'un horaire de fin des activités à 22h, fermeture durant les vacances de Noël, report des grands événements de weekend hors période de chauffe, etc.

### Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- ✓ Mettre à jour l'état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.
- ✓ Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- ✓ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

## Rénover les bâtiments publics

- Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.
- Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique. Par exemple :
  - Mettre en place un processus interne de coordination pour valoriser les CEE liés aux interventions sur le patrimoine de la commune.
  - Adhérer à la Plateforme CEE de la Métropole, qui facilite la valorisation des CEE.

## Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.
- Élaborer un plan d'actions interne pour garantir une bonne qualité de l'air dans chaque ERP concerné (maintenance, moyens techniques, sensibilisation...).

## Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- Mettre en place un suivi de la production de déchets des bâtiments de la commune, et en faire une présentation annuelle en Conseil Municipal ou autre instance de validation des élus.
- Intégrer dans les marchés de déconstruction, réhabilitation et construction de bâtiment des lots concernant le réemploi et la valorisation des matériaux.

# VÉHICULES

## Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Actualiser le recensement des véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Lorsque cela est possible, mutualiser les véhicules pour un usage inter-services (fonctionnement en pool), en veillant à la simplicité d'utilisation des plannings de réservation.
- Pour des usages ponctuels, privilégier la location
- Sous-dimensionner légèrement le pool de véhicules motorisés, pour encourager les solutions de déplacement professionnel alternatives à l'autosolisme (covoiturage, modes doux, transports en commun...).

## Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds, aux échéances prévues.
- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.  
Par exemple :
  - Veiller à la simplicité de son usage par le personnel : plannings de réservation faciles d'utilisation, vélos confortables, entretenus régulièrement, et assortis d'un équipement adéquat (protections, cape de pluie, éclairage, sacoches, antivol), en autorisant un remisage à domicile...
  - Choisir le type de vélos en fonction des usages et besoins : vélos électriques pour les longs trajets, vélos cargo si besoin de transport de petit matériel, vélos confortables pour des déplacements fréquents ou de moyenne distance, vélos reconditionnés pour des déplacements courts ou peu fréquents...
- Tenir compte des pics de consommation électrique dans la programmation de la recharge des véhicules sur les bornes et stations communales, afin de ne pas créer d'appels de puissance sur ces plages horaires.

## COMPÉTENCES

### Agir sur l'éclairage public

- Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble-Alpes Métropole.
- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- Renouveler les point lumineux :
  - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
  - A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- Étendre ce travail aux décorations de Noël dans une programmation annuelle.

### Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique. Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

### Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- Introduire des produits ménagers "écologiques" et le décapage mécanique, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants. Exemple : utilisation de vinaigre blanc, de savon noir, bicarbonate de soude...  
Impliquer les agents dans l'adaptation des procédures de nettoyage, les former à l'usage des nouveaux produits, et acheter ces produits en gros conditionnements pour limiter les emballages tout en réduisant les coûts.  
Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.

## ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

### Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- Formaliser un plan de sensibilisation, avec des actions déclinées selon les besoins et activités de chaque service : communiquer sur les consommations annuelles, caractériser les usages de l'énergie de chacun (bureaux, mobilité, mise en œuvre technique...) et entreprendre des mesures de sensibilisation adaptées (éteindre la lumière, baisser le chauffage, couper les veilles, atelier chasse au gaspillage...). Communiquer sur les bons gestes de manière diversifiée (affichage, quiz, nudges, visites techniques...) et intégrer des formations à la sobriété dans les plans de formation annuels des agents.
- Se doter d'outils d'aide à la sobriété (wattmètres, multiprises...) et effectuer des mesures de consommation et de qualité de l'air sur le lieu de travail (ordinateurs, veille, imprimantes, aération...) pour mieux appréhender les usages.

## Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- ☑ Dans les locaux : poursuivre l'installation des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).
- ☑ Dans la mise en œuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (exemple : entretien des espaces verts, voiries, cantines scolaires...). Aller plus loin en intégrant un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

## Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.  
Par exemple : mettre à leur disposition les 2 vélos et/ou vélos à assistance électrique de service, des tickets de transports en commun, une carte d'utilisation d'un service d'autopartage... et afficher un plan des pistes cyclables, et un plan des transports en commun de l'agglomération.
- ☑ Organiser des formations sur la conduite et la sécurité à vélo pour encourager et aider les agents à se déplacer à vélo.
- ☑ Formaliser ses engagements dans un Plan de Mobilité inscrit dans la démarche M'Pro proposée par le SMMAG.
- ☑ Organiser des formations à l'éco-conduite, pour former les agents à une utilisation économe des véhicules motorisés.
- ☑ Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux : horaires de travail, lieux de réunion, favoriser le télétravail, les visioconférences...
- ☑ Formaliser ses engagements dans un Plan de Mobilité inscrit dans la démarche M'Pro proposée par le SMMAG.

## Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Actualiser le diagnostic de la production de déchets, pour améliorer le tri et réduire la quantité de déchets.
- ☑ Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.  
Par exemple :
  - Supprimer le plastique à usage unique : proposer une alternative avec des éco-gobelets, gourdes, carafes, installation d'un lave-vaisselle ou lave-verres...
  - Mise à disposition de tasses pour le café, lave-vaisselle et gourde
  - Réduire la consommation de papier : réglage automatique des copieurs, brouillon, recto-verso, quotas d'impression, dématérialisation des procédures...
  - Promouvoir des pratiques vertueuses concernant les déchets lors des événements organisés sur le territoire communal.
- Améliorer la qualité du tri sélectif.  
Par exemple :
  - Installer des poubelles de tri dans tous les locaux, sensibiliser, former les agents et les partenaires usagers des bâtiments publics (associations, enseignants...), etc.
  - Impliquer les agents d'entretien dans l'adaptation des procédures pour vider les poubelles, les équiper de chariot bi-flux et modifier leur fiche de poste. Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.
  - Sensibilisation, information des agents sur la qualité du tri
  - Renforcer, systématiser et rendre plus lisibles les espaces de tri « spécialisé » (piles, ampoules, cartouches...).
- ☑ Faire don du matériel renouvelé à des familles clairoises, du personnel communal, des structures de réemploi (exemple : matériel informatique, y compris hors-service pour récupération des composants, mobilier de bureaux...) ou revendre le matériel.
- ☑ Installer un ou des composteurs à proximité des bâtiments communaux, dont le compost pourra être utilisé par le service espaces verts ou récupéré par les agents.
- ☑ Organiser des ateliers de sensibilisation au zéro déchet auprès des agents : forums savoir-faire zéro déchets, formations éco-consommation, produits ménagers maison...



## Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.

## Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

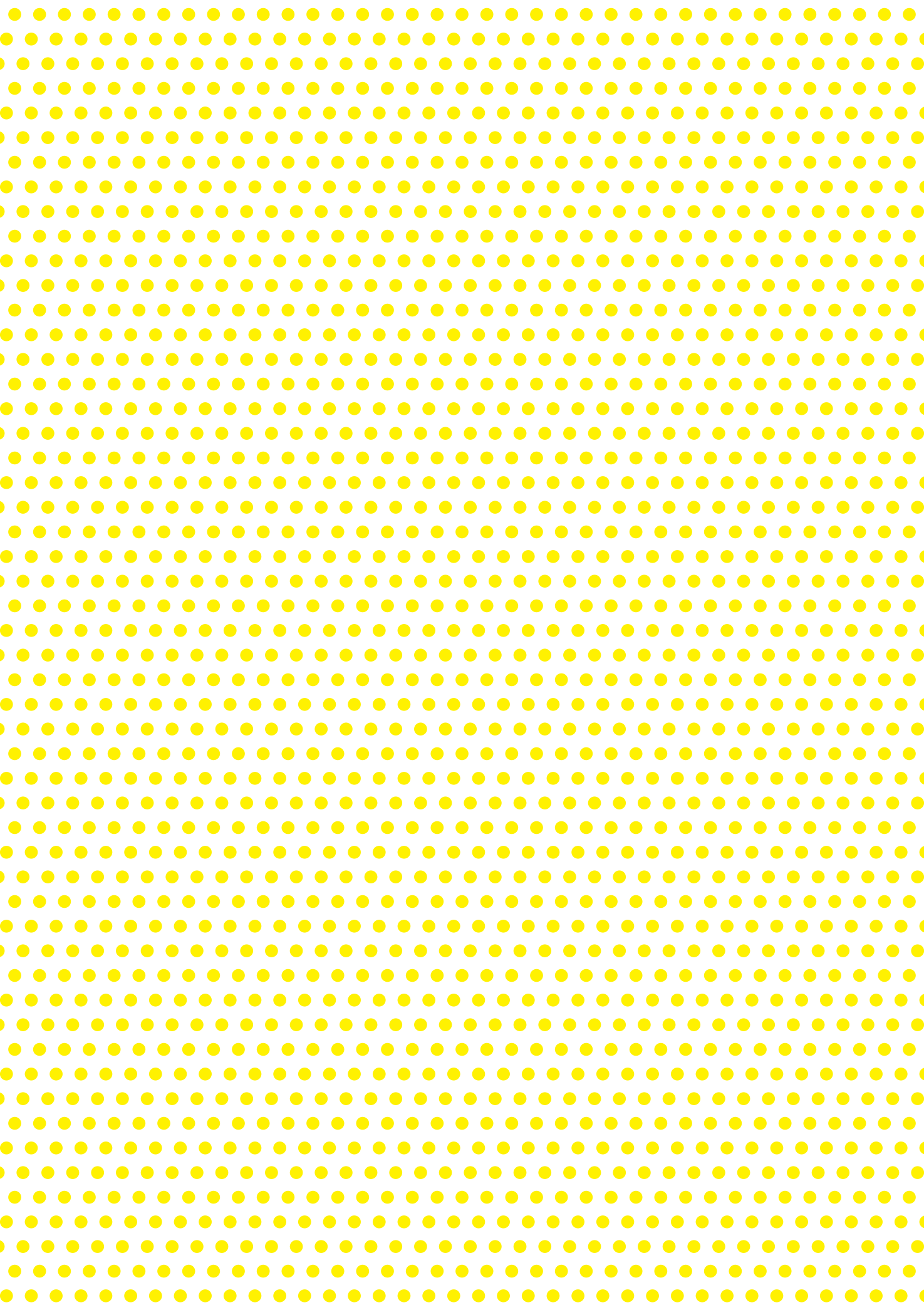
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal. Comprenant par exemple :
  - S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages.
  - Utiliser des verres réutilisables et des poubelles de tri.
  - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement : Utiliser le dispositif Pack éco-évènement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.
- ☑ S'équiper de verres réutilisable pour les évènements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-évènement avec les poubelles de tri existantes, et le prêter gratuitement pour tous les évènements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).

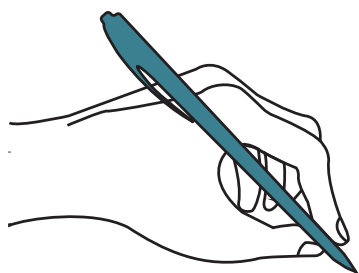
## Mettre en place un usage responsable du numérique

- ☑ Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...
- ☑ Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer en interne.
- ☑ Recourir à l'achat de matériel d'occasion, reconditionné, ou à la location, lorsque cela est possible. Si l'achat porte sur du matériel neuf, privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux, et à forte réparabilité. Lors du renouvellement des équipements, en faire don à des structures de réemploi. Privilégier un renouvellement progressif pour que ces structures puissent absorber les dons.
- ☑ Limiter l'utilisation d'objets connectés superflus (extinction automatique de l'écran du CCAS)

## Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- ☑ Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
  - Envers les agents de la commune.
  - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.





**Monsieur le Maire  
de la commune de Claix**

**Monsieur le Président  
de Grenoble Alpes Métropole**

Christophe Revil

Christophe Ferrari

Fait à : .....

Le : .....

